

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Elus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Septembre 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 Mme Aurélie HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
 Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
 M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
 Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Joseph AMMANN avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Alain KEITH avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- M. Alain BIETH avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Agnès KAMMERRER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

5. VALIDATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RESTAURATION DE LA GRANGE DIMIERE.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

La maîtrise d'œuvre de la restauration de la Grange dîmière du village est assurée par l'Atelier d'architecture JCBA Sàrl.

Par une délibération du 15/09/2020 le Conseil municipal a validé le taux des honoraires de maîtrise d'œuvre à 12,5% du coût total des travaux HT formalisé par l'Acte d'Engagement du 22/01/2021.

A cette date, l'estimatif des travaux s'élevait à 450 000,00 € HT (hors Relevés topographiques et architecturaux, diagnostics avant travaux, Etudes de sols, Etudes thermiques, Etudes de structures et missions SPS et CT) portant les honoraires de maîtrise d'œuvre à un montant de 56 250,00 € HT.

L'évolution du projet a été validée par le Conseil municipal dans une délibération du 18 janvier 2022 fixant le coût HT des travaux à 754 000,00 €.

A ce jour, l'estimation du montant des travaux s'établit de la manière suivante :

Lot	DESIGNATION	COUT € HT
01	DEMONTAGE RESTAURATION ET REMONTAGE CHARPENTE-COUVERTURE	329 979,38

02	AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET ASSAINISSEMENT	267 287,00
03	GROS-OEUVRE	75 307,00
04	ECHAFFAUDAGES	15 693,00
05	CHAUX-CHANVRE ET ENDUITS	100 022,75
06	TOILETTES AUTOMATIQUES	47 000,00
07	ELECTRICITE (hors luminaires : 35 000,00)/ Avec LUMINAIRES	50 746,22
08	MENUISERIES EXTERIEURES	41 260,00
09	FOUR A PAIN (estimation)	3 055,00
TOTAL :		930 350,35 €

En conséquence, le montant des honoraires de 12,5% du maitre d'œuvre prévus dans l'avenant n°1, objet de la présente délibération, s'élève à 116 293,75 € HT.

Ce montant revêt un caractère définitif qui ne subira plus de variation à la hausse jusqu'à la réalisation complète du projet.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'avenant n°1 de la mission de maitrise d'œuvre de la restauration de la Grange dîmière.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

➤ **VALIDE** l'avenant n°1 du 06/06/2023, relatif à l'Acte d'Engagement du 22/01/2021, qui fixe la rémunération des honoraires du maitre d'œuvre, l'Atelier d'architecture JCBA SàRL situé 3, rue SPIELMANN à 67000 STRASBOURG à hauteur de 12,5% des travaux HT.

➤ **VALIDE** le montant des honoraires du maitre d'œuvre à hauteur de 116 293,75 € HT, soit 12,5% du montant total des travaux HT qui s'élèvent à 930 350,35 €.

➤ **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et les autorisent à signer ledit avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Francis WOLF**

Le (la) secrétaire de séance, **Eric MULLER, 1er adjoint au maire**



